



### Durée de la formation ?

1/2 journée.

### À qui s'adresse cette formation ?

Aux présidents, directeurs généraux, cadres de directions, administrateurs des mutuelles, des institutions de prévoyance, des sociétés d'assurances et de réassurance.

### Pour obtenir quoi ?

Une vision globale des enjeux de la Directive européenne Solvabilité II et des leviers qu'elle permet sur le pilotage des risques de l'entreprise et de son résultat.

### Comment ?

Par un exposé s'appuyant sur des schémas pédagogiques et panoramiques, agrémenté d'exemples simples et concrets, et par les retours d'expérience et échanges entre dirigeants.

### Quels sont les prérequis ?

Connaissances générale du métier de l'assurance et de la complexité de ses interactions.

### Qui anime cette formation ?

#### Jean-Marie NESSI,

Membre agrégé de l'Institut des Actuaire, administrateur et ancien dirigeant de sociétés d'assurance et de réassurance, consultant et formateur, il est président de la commission de qualification à l'Institut des Actuaire.



### La formation en pratique...

#### Quand et où ?

**24 juin 2019 - Matinée**

9 h 00 - 12 h 00  
Caritat, Paris 8°

#### Combien ça coûte ?

590 € HT + TVA 20%, soit 708 € TTC.

Les frais de participation couvrent la matinée de formation, la documentation complète et les pauses café.

#### Où vous loger ?

Si vous venez de province ou de l'étranger, pour toute réservation d'hôtel, contactez notre partenaire :

Elysées West Hôtel - 01 85 34 72 00

Précisez que vous venez de la part de Caritat.

<http://elysees.hotusa.com/caritat/>

### Qu'allez-vous apprendre ?



#### Comprendre le paysage

- Les risques d'une entreprise d'assurance et leur séquence  
À partir d'une cartographie des risques du métier d'assureur, la chronologie, l'ordre cause effet et l'amplification de l'incertitude par l'outil de modélisation seront décrits et leurs interactions présentées.
- Solvabilité II, une contrainte supplémentaire ?  
Une comparaison des réformes SOX et Solvabilité II permettra de comprendre la genèse de la réforme et sa raison d'être.
- Solvabilité II, un atout ?  
La vision globale des risques et la chaîne de causes et d'effets peuvent être un atout différenciant d'une société à l'autre.

#### Connaître la réforme

- Quantification et Pilier I  
Cette partie s'attachera à souligner les imperfections découlant des hypothèses retenues et des limites de la standardisation.
- Risk management et Pilier II  
Les limites précédentes conduisent à un compromis entre modèle interne et modèle standard.
- Appropriation et responsabilité de la gestion des risques  
Introduction et présentation de la nécessité des fonctions 'actuarielle' et 'CRO' pour alimenter la réflexion du comité exécutif

#### Anticiper et adapter la gestion de l'entreprise

- De la branche à la volatilité  
À l'aide des outils présentés, on étudiera comment une branche ou LOB (line of business) peut être caractérisé par sa volatilité.
- De la volatilité à la rentabilité  
On étudiera que la solvabilité est assurée par une allocation de capital à une branche et qu'ainsi la stratégie d'une société d'assurance est l'art de combiner des branches de ROE (retour sur investissement) différents.
- Financement de la marge de solvabilité  
On recensera les différents outils disponibles qui donnent accès au capital et leurs mérites respectifs.

01 44 51 04 00  
[info@caritat.fr](mailto:info@caritat.fr)

### Qu'en disent les stagiaires ?

« Très bonne synthèse sur le thème solvabilité II. »

*JM - Directeur Général - CNP ASSURANCES*

« Très bien. »

*SF - Responsable du département juridique - FFA*